A.N.A.S.S.
Association Nationale des Assurés Sinistrés Sécheresse
SOLIDARITÉ INFORMATION DÉFENSE DES SINISTRÉS

AUX CÔTÉS DES SINISTRÉS AUJOURD'HUI ET DEMAIN

ALERTE SÉCHERESSE 2026

INFORMATION AUX SINISTRÉS

Votre maison fissure ? Ne restez pas seul.

QUE VOTRE COMMUNE SOIT RECONNUE CATASTROPHE NATURELLE OU NON, RAPPROCHEZ-VOUS DE L'A.N.A.S.S. DÈS MAINTENANT.

PLUS TÔT VOUS ÊTES INFORMÉ, MIEUX VOUS POUVEZ DÉFENDRE VOTRE DOSSIER.

POURQUOI CONTACTER *L'A.N.A.S.S.* ?

- Comprendre vos droits et les démarches à suivre
- Éviter les erreurs dans la déclaration du sinistre
- Savoir quoi faire, quoi dire et quoi transmettre
- Être mieux accompagné avant, pendant et après l'expertise

IMPORTANT

La reconnaissance de la commune en catastrophe naturelle ne garantit pas automatiquement l'indemnisation de chaque sinistré.
L'A.N.A.S.S. informe, oriente et accompagne les propriétaires concernés.

MAISON FISSURÉE ? CONTACTEZ L'A.N.A.S.S.



Des habitants informés, des sinistrés mieux défendus

06 40 44 51 20
secheresse.anass@gmail.com

A.N.A.S.S.
Association Nationale des Assurés Sinistrés Sécheresse
SOLIDARITÉ INFORMATION DÉFENSE DES SINISTRÉS

ENSEMBLE FACE À LA SÉCHERESSE